



**DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE**  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE  
ET DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

# Arts – études – formation

Demande de mesures particulières

## Arts – études – formation (AEF)

Des mesures de soutien peuvent être prises en faveur de jeunes artistes, à la demande de leurs parents ou de leur représentant légal.

Ces mesures – consistant essentiellement en un allègement et/ou un aménagement de l'horaire scolaire – sont destinées à des élèves pratiquant un instrument de musique ou la danse de manière assidue, et à un bon niveau. Elles doivent les aider à mener de front les études et la pratique de leur art.

**Sont concernés** exceptionnellement les élèves de 5P et 6P,  
les élèves de 7P et 8P,  
les élèves du troisième cycle.

**Le musicien doit** satisfaire aux critères propres à l'instrument ;  
consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la musique, dont au moins 45 minutes quotidiennes au travail personnel à l'instrument ;  
participer aux examens, aux auditions, aux manifestations de groupes instrumentaux organisés par son école de musique ;  
être inscrit dans une école reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

**Le danseur doit** étudier la danse dans une école reconnue par la Fédération suisse des écoles de danse (FSED) ou dans une école dirigée par des professionnels de la danse reconnus par l'Association faîtière suisse des professionnels de la danse (ASD) ;  
consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de cet art ;  
participer à des concours de niveau national ou international et à des spectacles.

### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. La demande est faite par les parents ou par le représentant légal au moyen du présent formulaire ; elle est adressée, avec ses annexes, à la directrice ou au directeur de l'établissement.
2. Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées.
3. Une attestation écrite de la-du professeur, visée par la direction de l'école de musique, du conservatoire ou de l'école de danse, est indispensable.
4. Sous rubrique *mesures souhaitées* (pt 3.3), prière de préciser la période de l'année pendant laquelle les mesures devraient être appliquées.

**à compléter par les parents ou le représentant légal**

**1. ÉLÈVE**

- 1.1 Nom, prénom .....  
 Date de naissance .....
- 1.2. Parent(s) ou personne responsable .....
- 1.3. Adresse .....  
 .....  
 Téléphone .....
- 1.4. Établissement scolaire ..... Classe .....

**2. ART PRATIQUÉ**

- Instrument .....  Danse .....
- Autres disciplines artistiques .....

2.1. Horaire des cours et des entraînements .....

	<i>de – à</i>	<i>lieu</i>	<i>de – à</i>	<i>lieu</i>
lundi	.....	.....	.....	.....
Mardi	.....	.....	.....	.....
Mercredi	.....	.....	.....	.....
Jeudi	.....	.....	.....	.....
Vendredi	.....	.....	.....	.....
Samedi	.....	.....	.....	.....
Dimanche	.....	.....	.....	.....

- 2.2. Personne(s) responsable(s) sur le plan artistique (nom, prénom, adresse, téléphone)  
 .....  
 ..... 2.3.
- Niveau actuel .....

**3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 3.1 Objectif dans le domaine artistique .....
- .....
- 3.2. Objectif dans les domaines scolaires et professionnel .....
- ..... 3.3.
- Mesures souhaitées .....
- .....

**Cette demande n'est valable que pour une année scolaire.**

Signature des parents ou du  
 représentant légal

.....

Annexes à joindre :

- attestation de la-du professeur d'instrument ou de l'école de danse
- tout autre document utile à l'appréciation du cas

## INFORMATIONS

*Cf. Conditions d'octroi de mesures particulières - Critères*

- |                                                                                                                             | oui                      | non                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1) L'élève satisfait aux critères du niveau artistique.                                                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) L'élève suit un entraînement hebdomadaire d'au moins dix heures.                                                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) L'élève participe à des manifestations culturelles régionales ou cantonales.                                             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) L'élève bénéficie du soutien et de l'encadrement de son conservatoire / de son école de musique / de son école de danse. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaire sur la scolarité :

.....  
.....  
.....

Éventuel préavis de la DGEO :

.....  
.....

## DÉCISION

- |                                                                                        | oui                      | non                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| L'élève est mis au bénéfice de mesures particulières pour l'année scolaire 20.. - 20.. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Mesures particulières décidées :

.....  
.....  
.....  
.....

Lieu et date .....

Signature de la directrice / du directeur .....

Après décision, prière d'adresser copie des pages 3 et 4 de cette demande AEF à :  
**DGEO – Direction pédagogique, chemin de Maillefer 35, 1014 Lausanne**